

# Rapport final

## Activité du plan de travail 2020

Préparé pour :



Par :



Décembre 2020

# Table des matières

1. EcoVision.....	3
2. Introduction.....	4
3. Activités.....	4
3.1 Comités responsables pour la gestion des activités.....	4
3.1.1 Comité de direction.....	4
3.1.2 Comité de mise en œuvre.....	5
3.2. Journée EcoVision 2025 – Nettoyage Communautaire.....	5
3.2.1 Comité organisateur.....	5
3.2.1.1 Plan de communication.....	6
3.2.2 Nettoyage communautaire.....	6
3.2.2.1 Résultats.....	6
3.2.3 Recommandations.....	7
3.3 Réduction des plastiques.....	7
3.3.1 Campagne de sensibilisation.....	8
3.3.1.1 Adoption d’un nouvel arrêté.....	8
3.3.2 Dépliant.....	8
3.3.3 Distribution de sacs réutilisables.....	8
3.3.4 Dépôt communautaire.....	9
3.4 Réduction des pesticides et bonnes pratiques.....	9
3.4.1 Guide pratique.....	9
3.4.2 Capsules éducatives.....	10
4. Communication.....	10
4.1 Actions – site Internet.....	10
4.2 Bulletins de nouvelles.....	10
5. Conclusion.....	10
6. Annexes.....	12

# 1. EcoVision

Le projet EcoVision est une collaboration entre les trois municipalités Shediac, Cap-Pelé et Beaubassin-est qui vise un environnement sain et une meilleure qualité de vie pour les citoyens. Cette stratégie inclut plusieurs actions afin d'améliorer notre environnement local. Les thèmes identifiés pour cette stratégie lors des rencontres publiques sont l'eau, les déchets, l'agriculture, la nature, l'énergie et le transport. Ce projet a été rendu possible grâce aux efforts de plusieurs :

Ville de Shediac

Communauté rurale Beaubassin-est (CRBe)

Village de Cap-Pelé

Association du bassin versant de la baie de Shédiac (ABVBS)

Vision H<sub>2</sub>O

Commission des Égouts Shediac et Banlieues

Chambre de Commerce du Grand Shediac

Chambre de commerce de Cap-Pelé/Beaubassin-est.

## **2. Introduction**

La stratégie verte Ecovision2025 a été lancée en 2017 afin de mieux coordonner et promouvoir les initiatives environnementales dans la région. Un comité de développement fut mis en place composée des communautés de Cap-Pelé, Shediac et la Communauté rurale Beaubassin-est, nos organismes partenaires, les Chambres de commerce du Grand Shediac et Cap-Pelé/Beaubassin-est, la Commission des Égouts Shediac et Banlieues, Centre-ville Shediac Downtown Inc., Vision H<sub>2</sub>O et l'Association du bassin versant de la baie de Shédiac. La Coopérative Groupe Aster a été embauchée pour mener les consultations publiques et la rédaction du plan.

La vision de l'initiative EcoVision 2025 identifie des actions qui aideront à assurer un environnement sain qui peut soutenir le développement économique, une haute qualité de vie et des communautés vibrantes, dans la réalité d'un climat changeant. Les actions sont priorisées selon le court, moyen et long terme, leur facilité d'implémentation et l'envergure de leur impact. Les agences/organismes clés sont identifiées et encouragées à s'engager.

Les actions ont été regroupées en 7 thèmes : l'eau, les déchets, l'agriculture, les changements climatiques, la nature, l'énergie et le transport.

En 2020, la coordination de la stratégie verte a été confiée aux groupes de bassins versants Vision H<sub>2</sub>O et l'Association du bassin versant de la baie de Shédiac. Ils ont travaillé étroitement avec la direction et les employés des municipalités pour développer des initiatives et assurer le partage de l'information pertinente aux projets.

Ce rapport fait état des activités qui ont été menées par le comité de direction d'Ecovision 2025 au nom des 3 municipalités. Les priorités étaient la réduction des déchets dans l'environnement, la réduction des plastiques à usage unique et la réduction de l'utilisation des pesticides et bonnes pratiques.

## **3. Activités**

### **3.1 Comités responsables pour la gestion des activités**

#### **3.1.1 Comité de direction**

Le comité de direction est formé de trois représentants de chaque municipalité : Shediac, Communauté rurale Beaubassin-est et Village de Cap-Pelé ainsi que des représentants de chacun des organismes de bassin versant : Association du bassin versant de la baie de Shédiac et Vision H<sub>2</sub>O. Cinq rencontres ont été organisées afin de faire la mise à jour des activités entreprises par le comité de mise en œuvre de la stratégie.

Elles ont eu lieu le 16 janvier, le 22 avril, le 16 juin, le 23 octobre et le 9 décembre. Le comité de mise en œuvre était responsable de préparer un agenda et procès-verbal pour chaque rencontre.

### **3.1.2 Comité de mise en œuvre**

Le comité de mise en œuvre est formé de trois membres : deux personnes de l'Association du bassin versant de la baie de Shédiac et une personne du groupe Vision H<sub>2</sub>O. Le comité s'est rencontré plusieurs fois durant la dernière année (21) pour planifier les activités de la stratégie ainsi que les publicités et les communications. Une mise à jour mensuelle des travaux du comité de mise en œuvre a été envoyée aux trois conseils municipaux. Quatre textes ont été rédigés pour informer le public sur les activités de la stratégie.

## **3.2. Journée EcoVision 2025 – Nettoyage Communautaire**

Les déchets dans l'environnement sont une problématique pour nos communautés côtières, car ils vont éventuellement se retrouver dans les océans. La stratégie Ecovision 2025 a suggéré d'implémenter une journée de nettoyage des côtes et des plages pour réduire l'impact des poubelles dans l'environnement.

Chaque municipalité organisait déjà des activités de nettoyage communautaires. Lors de la rencontre des conseillers des 3 municipalités, le 17 octobre 2019, il fut suggéré de coordonner une journée commune de nettoyage. Ce partenariat augmenterait la visibilité de l'évènement.

La date du 30 mai 2020 avait été choisie pour l'évènement. Par contre, entre-temps, la pandémie de COVID-19 s'est manifestée. Lors de la réunion du comité directeur du 22 avril, il fut décidé de modifier le déroulement de l'activité. La journée communautaire serait remplacée par une semaine de sensibilisation et de nettoyage qui commencerait le 31 mai et qui se terminerait la journée de l'océan le 8 juin. Un comité fut mis en place pour coordonner cette activité.

### **3.2.1 Comité organisateur**

Le comité organisateur pour l'activité était composé des agents communautaires des municipalités et les groupes de bassins versants. Les participants étaient : Mireille Leblanc (Ville de Shédiac), Justin Leblanc (Village de Cap-Pelé), Pete Belliveau (CRBE), Julie Cormier (Vision H<sub>2</sub>O), Rémi Donelle (ABVBS) et Charles LeGresley (ABVBS).

Le comité organisateur s'est réuni le 7 mai 2020 pour une première fois. Le plan de communication de l'évènement a été développé lors de cette réunion. Une deuxième rencontre a eu lieu le 11 mai pour discuter

des détails de l'évènement. Une dernière rencontre a été organisée le 10 juin pour discuter du déroulement de l'activité et proposer des recommandations pour 2021.

### **3.2.1.1 Plan de communication**

Un plan de communication a été développé afin de coordonner les messages et la communication entre les trois municipalités. Les groupes de bassins versants ont développé les messages que les municipalités ont diffusés par la suite dans leurs réseaux.

Un évènement Facebook a été mis en ligne dès le 13 mai. Par la suite, les municipalités ont envoyé entre 2 et 5 rappels de participation par Facebook. L'activité a été partagée sur les pages Facebook des groupes de bassin versant.

Une entrevue a eu lieu le 29 mai à la radio communautaire de CJSE lors de l'émission matinale. Julie Cormier et Rémi Donelle ont expliqué le déroulement du nettoyage communautaire et de la problématique des déchets dans notre environnement.

Un communiqué de presse a été rédigé et envoyé aux journaux locaux suite à l'évènement. Le journal le Moniteur Acadien a publié un article le 24 juin.

### **3.2.2 Nettoyage communautaire**

Les invitations de participer au nettoyage ont été envoyées dès le 13 mai. Dû aux restrictions sanitaires qui empêchaient les rassemblements, des lignes directrices étaient ajoutées aux publications de l'activité afin d'encourager les gens de pratiquer de bonnes habitudes pour assurer la sécurité de tous les citoyens. Les participants devaient nettoyer avec des personnes faisant partie de leur bulle familiale.

#### **3.2.2.1 Résultats**

L'évènement Facebook a touché 6064 personnes. Par contre, peu de gens ont confirmé leur participation par ce moyen. Seulement 23 personnes ont manifesté leurs intérêts pour l'évènement (dont 2 organisateurs). Les municipalités ont pu récolter les résultats suivants sur l'activité. :

- La ville de Shediac a seulement reçu une photo, mais estime une trentaine de participants lors de l'évènement.
- La communauté rurale Beaubassin-Est a reçu 7 photos et estime également une trentaine de participants.
- Le village de Cap-Pelé estime une douzaine de participants qui ont nettoyé les rues Thibodeau, Acadie et Niles.

Beaubassin-Est a fait un tirage parmi les participants qui ont envoyé des photos et distribué 5 cartes cadeaux. Les participants étaient demandés de partager leurs photos sur les médias sociaux avec #NettoyageEcovisionCleanup2020. Par contre, ce sont surtout les groupes organisateurs qui ont utilisé le #NettoyageEcovisionCleanup2020 pour partager les résultats. Une dizaine de publications ont été émises avec l'hashtag.

La récolte de données sur la participation s'est avérée difficile. Puisque l'évènement était sur une longue période de temps, il était impossible de voir les citoyens en action. Également, certaines personnes ne sont pas à l'aise de publier des photos sur les réseaux sociaux.

### **3.2.3 Recommandations**

En général, l'activité s'est bien déroulée considérant la circonstance inhabituelle. La collaboration entre les municipalités était bonne. Plusieurs sacs poubelles de déchets ont été enlevés de l'environnement.

Par contre, l'activité s'est déroulée lors de mesure de confinement qui a causé de l'anxiété dans la région. Plusieurs personnes ne voulaient pas participer, car ils avaient peur d'attraper le virus en ramassant les déchets de personnes étrangères. La publicité pour l'évènement sur les médias sociaux a également été un défi, car les gens étaient bombardés de messages concernant la pandémie de COVID-19.

La température clémente au début mai peut avoir réduit la participation. Plusieurs personnes ont fait du nettoyage de printemps plus tôt dans l'année.

Voici quelques recommandations pour l'an prochain :

- Établir des endroits spécifiques à nettoyer avant d'annoncer l'activité
- Organiser l'évènement pour qu'il ait lieu plus tôt (mi-mai)
- Demander aux résidents de s'inscrire pour participer à l'activité. Cette inscription servirait pour des tirages de prix de participation.
- Réduire la durée de l'évènement sur une ou deux journées au lieu d'une semaine.

## **3.3 Réduction des plastiques**

Au début 2020, les municipalités de Shédiac, Beaubassin-est et Cap-Pelé ont adopté une nouvelle réglementation visant à éliminer certains sacs en plastique à usage unique, notamment ceux utilisés pour le magasinage et distribués dans les commerces de détail. Ce nouvel arrêté, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, a marqué une nouvelle étape vers le développement durable de la région.

### **3.3.1 Campagne de sensibilisation**

L'engagement et la participation des citoyens et des commerçants sont les clés du succès de cette initiative écoresponsable. Au cours des quelques mois précédant l'entrée en vigueur de l'arrêté, le Comité de mise en œuvre de la stratégie Ecovision a mis en place des activités et du matériel de sensibilisation pour informer les citoyens et les entreprises.

En novembre et décembre, les membres du comité EcoVision ont également participé à une campagne lancée par la Ville de Shediac qui comprend la diffusion de bulletins d'informations, de vidéos et d'une page Web aux entreprises et résidents des trois municipalités. Leur rôle était d'agir comme aviseurs pour le contenu de la campagne et aussi de fournir des informations sur des faits et chiffres reliés à l'environnement et aux problèmes liés aux sacs de plastique.

#### **3.3.1.1 Adoption d'un nouvel arrêté**

Afin de faire connaître et d'officialiser le nouveau règlement, un communiqué de presse a été rédigé et envoyé aux médias locaux au début du mois de mai avec une personne de contact dans chaque municipalité. Ce communiqué de presse, publié le 6 mai dans le moniteur acadien, a fourni un résumé des trois arrêtés et a permis aux journalistes, aux commerçants et aux résidents d'en connaître davantage sur les détails de cette initiative.

### **3.3.2 Dépliant**

Un dépliant (Annexe 1) a été conçu pour fournir davantage d'informations aux entreprises de la région. Ce dépliant, qui a été distribué par courrier aux 399 entreprises de la région le 10 novembre a fourni une explication détaillée du nouveau règlement sur l'élimination des sacs en plastique à usage unique. Les entreprises concernées par la nouvelle réglementation ont ainsi pu connaître les types de sacs dont elles doivent éliminer, ainsi que ceux qui sont encore autorisés. Une section sur les étapes à suivre ainsi que quelques détails sur les infractions ont également été communiqués. De plus, le sac réutilisable EcoVision était affiché sur la couverture.

### **3.3.3 Distribution de sacs réutilisables**

Plusieurs modèles de sacs réutilisables ont été évalués afin de choisir un sac qui aura une bonne durée de vie. Un style de sac avec une pochette de rangement attachée au sac a été choisi (Annexe 2). Une conception graphique avec le logo d'EcoVision et ceux des trois municipalités a été proposée et 9000 sacs ont été



imprimés. Une fois la commande reçue du fournisseur, les sacs ont été insérés dans leur pochette et ont été divisés en quantités selon le nombre de résidences dans chaque municipalité. Le 7 décembre, les sacs ont été livrés par Postes Canada avec la coopération des municipalités.

Un feuillet (Annexe 3) a aussi été conçu pour accompagner la livraison des sacs aux résidences. Ainsi, les résidents ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur la nouvelle initiative. Cela a également servi comme rappel de l'entrée en vigueur de l'arrêté le 1er janvier, tout en faisant la promotion de la Stratégie EcoVision 2025 qui est appuyée par leur municipalité.

### **3.3.4 Dépôt communautaire**

Le 1 octobre, une réunion a été organisée avec un responsable d'Eco360 pour lancer un programme de recyclage du carton et du verre dans la région. Des négociations sont actuellement en cours pour placer de grandes bennes de recyclage dans les trois municipalités. Cette nouvelle initiative, qui sera mise en œuvre au printemps 2021, permettra de réduire la quantité de déchets qui aboutissent dans les sites d'enfouissement. Elle permettra également de recycler une partie des déchets des entreprises, des institutions et aussi des résidents d'appartements qui n'ont pas la possibilité de participer au programme de tri des déchets.

## **3.4 Réduction des pesticides et bonnes pratiques**

Des activités ont été faites pour éduquer les gens sur de bonnes habitudes écologiques pour la maintenance de leur pelouse, leurs plantes et leurs arbres. Les pesticides sont encore utilisés par certains pour l'élimination des "mauvaises" herbes. Par les actions de cette section, on voulait présenter des solutions plus écologiques et saines pour notre environnement local.

### **3.4.1 Guide pratique**

En mai, le comité de mise en œuvre a commencé une recherche afin de trouver comment maintenir un terrain par des pratiques plus écologiques. Plusieurs rencontres (7) ont été organisées entre les membres du comité et un guide pratique a été rédigé pour les municipalités afin de proposer de nouvelles techniques pour la maintenance des terrains municipaux, les arbres et les fleurs. La version finale du guide a été envoyée aux trois municipalités.

### **3.4.2 Capsules éducatives**

Quatre vidéos éducatives animées par la ferme Terre Partagée ont été enregistrées. Les vidéos sont disponibles sur la page YouTube – [Ecovision2025](#). La promotion des vidéos a été faite sur les pages Facebook de chaque municipalité et des groupes de bassin versant en juin. Les sujets présentés étaient : 1- La préparation du sol, 2- Planter son potager, 3 - Le contrôle des insectes et 4 – Contrôle des mauvaises herbes. Ces capsules présentent le jardinage écologique afin de minimiser l'utilisation des produits chimiques dans les jardins.

## **4. Communication**

### **4.1 Actions – site Internet**

Les actions présentées dans le rapport final électronique de la stratégie EcoVision 2025 ont été identifiées lors des discussions publiques. Toutes les actions ont été divisées en sept catégories. À chaque année, les partenaires de la stratégie sont demandés de réviser les actions afin de faire la mise à jour des informations sur le site Web. Le but de cette révision est de s'assurer que les actions accomplies par les trois municipalités soient présentées aux membres de la communauté.

### **4.2 Bulletins de nouvelles**

Des bulletins d'information sont publiés par les municipalités pour informer les résidents locaux des activités et autres informations. Pour chacune de ces publications, nous avons fourni à quatre reprises des textes de mise à jour des activités actuelles et futures de la stratégie. Ainsi, la population reste informée des développements. Cela permet également de promouvoir EcoVision et de réaffirmer le fait qu'il s'agit d'une initiative conjointe des trois municipalités.

## **5. Conclusion**

La stratégie Ecovision 2025 augmente les collaborations entre trois municipalités du Sud-Est du Nouveau-Brunswick et les groupes communautaires de la région. Le partage de ressources pour les initiatives environnementales permet d'avoir un impact plus grand.

L'année 2020 a été un défi pour les projets communautaires, car les restrictions sanitaires réduisaient au minimum les possibilités de rassemblement. Ainsi les activités publiques prévues telles que des ateliers sur

le jardinage écologique ont été remplacées par des capsules mises en ligne. La journée communautaire de nettoyage a été transformée en édition 'bulle familiale'. Il n'était pas possible d'organiser de grands rassemblements pour consulter la population sur les enjeux environnementaux.

Par contre, les municipalités ont été flexibles pour continuer leurs engagements envers la stratégie verte. Les priorités pour 2020 étaient la réduction des déchets dans l'environnement, la réduction des plastiques à usage unique et la réduction de l'utilisation des pesticides et bonnes habitudes. Plusieurs actions ont été entamées et vont continuer dans les prochaines années.

La coordination des communications effectuée par les organismes environnementaux a permis de standardiser les messages concernant Ecovision2025 des citoyens des trois communautés.

Chaque municipalité et groupe environnemental gèrent également des initiatives environnementales qui leur sont spécifiques. Ecovision 2025 regroupe ces autres initiatives dans les tableaux des actions. Ces tableaux ont été développés lors des consultations publiques. Ils sont d'une grande inspiration pour développer de nouveaux programmes et partenariats. Ils sont mis à jour annuellement pour informer le public sur les différents projets qui sont menés dans la région.

Pour en apprendre plus sur la stratégie verte, consultez le site Web [www.ecovision2025.ca](http://www.ecovision2025.ca).

## 6. Annexes

### Annexe 1 : Dépliant pour les entreprises

# RÉDUCTION DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Shediac • Beaubassin-est • Cap-Pelé



Les municipalités de Shediac, Beaubassin-est et Cap-Pelé ont adopté un arrêté limitant la distribution de certains sacs en plastique à usage unique par les entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**eco**  
VISION 2025

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie EcoVision 2025 qui vise à assurer un environnement sain et une qualité de vie élevée pour les citoyens de la région.

### Un pas de plus vers un environnement sain

Plus précisément, il s'agit d'éliminer les sacs en plastique utilisés pour faire des emplettes. Ceci comprend les sacs en plastique biodégradable ou compostable. Ces derniers ont tout de même des impacts importants sur nos écosystèmes, compte tenu du temps nécessaire à leur décomposition. Pour réduire les déchets à la source, l'utilisation de sacs réutilisables est encouragée.

### Exceptions au nouveau règlement

Veillez noter que le règlement exempte les sacs utilisés aux fins suivantes :

- Emballer des aliments en vrac comme des fruits, des légumes, des noix, des grains ou des bonbons,
- Emballer des petits articles de quincaillerie en vrac comme des clous et des boulons,
- Contenir ou envelopper des aliments congelés, de la viande, de la volaille ou du poisson, qu'ils soient préemballés ou non,
- Envelopper des fleurs ou des plantes en pots,
- Protéger des plats préparés ou des produits de boulangerie-pâtisserie qui ne sont pas préemballés,
- Contenir des médicaments sur ordonnance reçus d'une pharmacie,
- Transporter des poissons vivants,
- Protéger des linges de maison, de la literie ou d'autres articles semblables de taille importante qui ne peuvent être facilement contenus dans un sac réutilisable,
- Protéger des journaux ou d'autres documents imprimés destinés à être laissés à la résidence ou au lieu d'affaires du client,
- Protéger des vêtements après qu'ils ont été professionnellement blanchis ou nettoyés à sec,
- Protéger des pneus qui ne peuvent pas être facilement contenus dans un sac réutilisable,
- Ramasser et jeter des déchets animaux.

### Étapes à suivre dans les commerces

L'adoption de ce nouvel arrêté, qui offre une période d'ajustement jusqu'au 31 décembre 2020 permet de franchir une nouvelle étape vers le développement durable de la région.

#### Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une entreprise ne sera plus autorisée à fournir un sac à emplette en plastique à un client. Seuls les sacs en papier seront permis, mais il faudra d'abord demander au client s'il en a besoin. Dans l'affirmative, l'entreprise devra facturer le sac.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent arrêté commet une infraction et est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende. L'amende minimale infligée en cas d'infraction au présent arrêté est de 140 \$ et l'amende maximale est de 2 100 \$.

Si une infraction au présent arrêté se poursuit pendant plus d'un jour :

(a) l'amende minimale qui peut être infligée est l'amende minimale prévue par le présent arrêté multipliée par le nombre de jours pendant lesquels l'infraction se poursuit;

(b) l'amende maximale qui peut être infligée est l'amende maximale prévue par le présent arrêté multipliée par le nombre de jours pendant lesquels l'infraction se poursuit.

#### Pour plus de renseignements

Ville de Shediac  
(506) 532-7000 ou info@shediac.ca  
Village de Cap-Pelé  
(506) 577-2030 ou info@cap-pele.com  
Communauté rurale Beaubassin-est  
(506) 532-0730 ou info@beaubassinest.ca



### Annexe 2 : Sac distribué aux résidents des trois communautés



**Annexe 3** : Message pour expliquer l'envoi des sacs par la poste



**Les municipalités de Shediac, Beaubassin-est et Cap-Pelé ont adopté un arrêté limitant la distribution de certains sacs en plastique à usage unique par les entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Plus précisément, il s'agit d'éliminer les sacs en plastique utilisés pour faire des emplettes. Pour réduire les déchets à la source, l'utilisation de sacs réutilisables est encouragée.

Un sac réutilisable sera distribué à toutes les résidences des trois municipalités. Vous recevrez donc votre sac dans votre boîte aux lettres.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie EcoVision 2025 qui vise à assurer un environnement sain et une qualité de vie élevée pour les citoyens de la région.

